

PROMOTIONS "RAP" 2021 :

Le I.2 restera le grade d'entrée dans les PICs !

L'accord national PIC "MINORITAIREMENT" signé en 2018 par la CFDT et par les partenaires UNSA, CFTC et CGG prévoyait la promotion des agents I.2 vers le grade I.3 avant la fin de l'année 2021. Ces promotions sont intégrées dans le dispositif annuel national et ce sont donc des "Promotions" à la tête du client !?

La Poste, fidèle à sa logique de promotions par "compétences", n'évoque jamais les agents n'ayant eu aucune promotion ni celles ou ceux ayant gardé leur grade de reclassement.

LA PROMOTION...
ÇA SE MÉRITE !



OUVERTURE DE RAP...MAIS SOUS CONDITIONS !

La direction de la PIC Marseille Provence Alpes a demandé l'ouverture de RAP pour :

- ▶ Agent courrier I.3
- ▶ Agent de production I.3
- ▶ Pilote de production II.1
- ▶ Pilote de production II.2
- ▶ Pilote de production II.3

Candidatures

 RAP I.3 - AGENT DE PRODUCTION - 24/11/2021

Attention : Vous avez jusqu'au 24/11/2021 inclus pour ajouter des pièces jointes à votre candidature.

Pour pouvoir prétendre à une RAP, vous devez candidater sur le site d'inscription en ligne aux dispositifs de promotion E-promo : <https://e-promo.rh.extra.laposte.fr>, et compléter votre dossier avant le 24 novembre !!! Sinon : vous aurez NADA !!!



Une question demeure : qu'advient-il des collègues qui sont éloignés du service ou mal appréciés ?!

⇒ Sachant que les "dispositions de promotion en vigueur", en l'occurrence les RAP, excluent ces catégories de personnels !

⇒ Les précédents "accords promos" nous ont appris que le critère d'ancienneté ne rentrait plus en ligne de compte.

SUD PTT REVENDIQUE LE 2.1 GRADE DE BASE ET SON ÉQUIVALENT EN GRADE DE RECLASSEMENT !

Pour toute question, n'hésitez pas à interpeller un-e militant-e SUD PTT et ou contacter le syndicat au 04.91.11.63.30.



Syndicat Solidaires Unitaires Démocratiques APT 13

BP 90055 13202 Marseille Cedex 02

Mail : sud13poste@orange.fr / Tél : 04.91.11.63.30

Site internet : www.sudptt13.org / Facebook : www.facebook.com/sudpicmpa

